



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE



21 mai 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le vingt-et-un mai deux-mille-dix-neuf (21 mai 2019) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Réjean Nantel
	Le conseiller Patrice Charette
	Le conseiller Yvan Guindon
	Le conseiller Michel Lefebvre

Absent : M Le conseiller Gaétan Marier

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Nicole Bouffard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim.

3. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. **RÉS. 104.05.2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 21 MAI 2019**

1. **Prière/Moment de réflexion**
2. **Présences**
3. **Ouverture de la séance**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019**
6. **Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Autorisation pour aller en appel d'offres pour les services d'ingénierie complets pour la mise aux normes du barrage du lac Labelle;
7. **Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Embauche d'un responsable adjoint du Service de l'urbanisme (remplaçant);
 - 7.2. Appropriation de fonds pour l'implantation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques;
 - 7.3. Adoption de la procédure pour le traitement des plaintes en matière de contrats publics;
 - 7.4. Création du fonds de soutien à l'entrepreneuriat;



- 7.5. Embauche de personnel pour la saison estivale 2019;
- 7.6. Lettre d'entente numéro 2019-01 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3412;
- 7.7. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté 2019 dans divers surplus affecté;
- 7.8. Congrès annuel des Village-relais 2019;
- 7.9. Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil;
- 7.10. Ouverture et modification de poste syndiqué;

8. Travaux publics

- 8.1. Appropriation de fonds pour le scellement de fissures;
- 8.2. Fermeture du chemin Lacoste;

9. Urbanisme et environnement

- 9.1. Demande de dérogation mineure numéro 2019-008 sur le lot 5 224 191, situé au 211 chemin du Quai (0226-42-8959);
- 9.2. Tarification de la vignette de bateau;
- 9.3. Empiètement sur l'emprise du chemin du Lac-Labelle;
- 9.4. Achat des lots 5 755 190, 5 755 191, 5 755 194, 5 755 195, 5 755 196 et 5 755 197 par le ministère des Transports;

10. Sécurité incendie et sécurité publique

11. Loisirs, culture et tourisme

- 11.1. Signature du protocole d'entente 2019 avec l'Association des propriétaires au lac Labelle;
- 11.2. Autorisation relative à la tenue d'un barrage routier sur le boulevard Curé-Labelle par la Maison des jeunes de Labelle;
- 11.3. Appropriation de fonds et signature d'une entente de partenariat avec Crossroads Tremblant;
- 11.4. Appropriation de fonds pour le spectacle de Brigitte Boisjoli;

12. Bibliothèque

- 12.1. Nomination d'un élu responsable du dossier « aînés »;
- 12.2. Autorisation de procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2019-2020;

13. Période de questions et réponses

14. Avis de motion et règlements

- 14.1. Dépôt du procès-verbal de correction du règlement numéro 2015-253;
- 14.2. Adoption du règlement numéro 2019-309 décrétant la construction d'un garage municipal et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts;

15. Comptes

- 15.1. Autorisation de dépenses et de paiements;

16. Varia

17. Période de questions et réponses

18. Levée de la séance ordinaire

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

5. **RÉS. 105.05.2019 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée

6.1 RÉS. 106.05.2019 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES COMPLETS D'INGÉNIEURIE POUR LA MISE AUX NORMES DU BARRAGE DU LAC LABELLE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres sur invitation pour les services complets d'ingénierie pour la mise aux normes du barrage du lac Labelle, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2019-04 préparés par la Municipalité.

Adoptée

7.1 RÉS 107.05.2019 EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME (REMPLAÇANT)

CONSIDÉRANT l'affichage pour un poste de responsable adjoint du Service de l'urbanisme autorisé par la résolution numéro 013.01.2019;

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de deux employés du Service de l'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'embauche de monsieur Charles-Étienne Sigouin à titre de responsable adjoint du service de l'urbanisme remplaçant, tel que prévu à l'article 4.04 de la convention collective en vigueur avec une période d'essai de 18 semaines, conformément à l'article 4.02 modifié par la lettre d'entente numéro 2017-02.

Que monsieur Sigouin remplisse toutes les fonctions et responsabilités qui sont attribuées au fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis et certificats, tel qu'identifié dans le Code municipal, les autres lois et les règlements adoptés par le Conseil. Ils seront rémunérés au taux horaire prévu à la convention collective à raison de 35 heures par semaine pour une période de 12 à 15 mois débutant le 23 avril 2019.

D'attribuer à monsieur Charles-Étienne Sigouin le titre de fonctionnaire désigné adjoint chargé de l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, au sens de l'article 3.1.1 du règlement numéro 2002-54 relatif à l'application des règlements d'urbanisme, ainsi qu'à tout autre règlement municipal.

Adoptée



7.2 RÉS 108.05.2019 IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, le ministère des Transports dispose d'une mesure visant à soutenir l'implantation de bornes de recharge rapide le long des principaux axes routiers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle est reconnue par le Gouvernement du Québec comme étant un Village-relais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a été ciblée par le ministère des Transports, ainsi que par le Circuit électrique d'Hydro-Québec, afin de recevoir une borne de recharge rapide pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports investit un montant correspondant à 50% des coûts liés à l'implantation de la borne de recharge rapide, jusqu'à concurrence de 34 500\$;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec investit le montant restant du coût lié à l'achat de la borne de recharge rapide et à son installation;

CONSIDÉRANT QUE le Circuit électrique sera le seul propriétaire de la borne de recharge rapide, la Municipalité n'a aucun investissement à effectuer en lien avec l'implantation de la borne de recharge rapide;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Labelle participe à l'installation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques.

Adoptée

7.3 RÉS. 109.05.2019 ADOPTION DE LA PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EN MATIÈRE DE CONTRATS PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au Code municipal quant aux modalités de traitement des plaintes.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



D'adopter la procédure pour le traitement des plaintes en matière de contrats publics telle que présentée.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite procédure.

Adoptée

7.4 RÉS. 110.05.2019 CRÉATION DU FONDS DE SOUTIEN À L'ENTREPRENARIAT

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil municipal de soutenir l'entrepreneuriat à Labelle;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mettre en place un Fonds de soutien à l'entrepreneuriat de Labelle.

De constituer un comité d'investissement composé des représentants suivants :

- Le directeur général de la CDE
- La directrice générale de la Municipalité
- Le maire de la Municipalité
- Le responsable du comité de développement économique
- Un représentant du milieu des affaires de Labelle

D'informer de son intention quant à des affectations totalisant 40 000 \$, à même le surplus non affecté dans la portion réservée au Fonds de développement économique.

De confier la gestion de ces fonds à la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides.

D'autoriser la directrice générale à signer une entente de partenariat avec la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides ainsi que tous les documents inhérents.

Adoptée

7.5 RÉS. 111.05.2019 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA SAISON ESTIVALE 2019

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher madame Joannie Labelle, à titre d'assistante-coordonnatrice, pour l'été 2019, pour une période approximative de 11 semaines (\pm 375 heures) débutant au début juin et selon les besoins du service. Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

D'embaucher mesdames Audrey Sarrazin, à titre d'animatrice spécialisée et madame Alice Bruneau, à titre d'animatrice spécialisée (1 pour 1) pour l'été 2019, pour une période approximative de 11 semaines (\pm 375 heures) débutant au début juin et selon les besoins du service. Que la directrice générale soit autorisée à signer les contrats pour et au nom de la Municipalité.



D'embaucher mesdames Maryjane Séguin, Marie L'Heureux, Marilou Desormeaux, Andrey-Ann Miron, Cloé Lemelin, Liliane Therrien, Laurence Charest, Maya Bélisle, Marie-Jade Mayer à titre d'animatrices au camp de jour, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2019, pour la période débutant vers le 25 juin 2019 et se terminant le 16 août 2019, avec une période de formation en mai dont les dates sont à déterminer.

D'embaucher messieurs Jacob Charbonneau et Antoine Ratthé, à titre d'aide animateur, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2019, pour la période débutant vers le 25 juin 2019 et se terminant le 16 août 2019, avec une période de formation en mai dont les dates sont à déterminer.

D'embaucher monsieur Marek Alexandrovitch comme préposé au bureau d'accueil touristique et de la station d'enregistrement de la faune conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la période débutant vers la fin mai et se terminant vers le 15 novembre 2019.

D'embaucher monsieur Nathan Jubinville Savard, à titre de préposé au bureau d'accueil touristique, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2019, pour la période débutant vers le 25 juin 2019 et se terminant le 16 août 2019 avec une période de formation en mai dont les dates sont à déterminer.

D'embaucher messieurs Anthony Thibault et Alexis Lafrance à titre d'animateurs au dôme, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2019, pour la période débutant vers le 20 mai 2019 et se terminant vers le 31 octobre 2019.

Adoptée

7.6 RÉS. 112.05.2019 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2019-01 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 3412

CONSIDÉRANT les demandes du Syndicat à l'effet que la préposée à l'horticulture puisse bénéficier de l'horaire des employés de bureau pour l'année 2019;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer la lettre d'entente numéro 2019-01 portant sur l'horaire 2019 de la préposée à l'horticulture, avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3412.

Adoptée

7.7 RÉS. 113.05.2019 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ 2019 DANS DIVERS SURPLUS AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QU'il est de mise de répartir une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté en l'affectant à différents projets;



Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'imputer de l'excédent de fonctionnement non affecté un montant de quatre cents mille dollars (400 000\$) à l'excédent affecté aux infrastructures, un montant de deux cents mille dollars (200 000 \$) à l'excédent affecté aux imprévus et un montant de cent mille dollars (100 000 \$) dans la portion réservée au Fonds de développement économique.

Adoptée

7.8 RÉS. 114.05.2019 CONGRÈS ANNUEL DES VILLAGES-RELAIS 2019

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser M. le conseiller, Michel Lefebvre, à participer au congrès des Villages-relais 2019 qui aura lieu à Danville du 29 au 31 mai 2019.

De lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, s'il y a lieu.

Adoptée

7.9 DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller Réjean Nantel a déposé son formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

7.10 RÉS. 115.05.2019 OUVERTURE ET MODIFICATION DE POSTE SYNDIQUÉ

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission des ressources humaines concernant la modification d'un poste et l'ouverture d'un nouveau poste au service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier le poste d'opérateur-mécanicien en poste de mécanicien uniquement pour un horaire de 32 heures par semaine et que ce poste soit exempté de l'application de l'article 20.02 de la convention collective, conditionnel à une entente avec le syndicat.

D'ouvrir un poste de journalier-chauffeur selon l'horaire régulier du personnel des travaux publics.

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'affichage de ces postes selon les canaux de diffusion habituels.



CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 026.04.2019 recommandant au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de dérogation numéro 2019-008 de 1.1 mètre avec la ligne avant pour permettre l'agrandissement du bâtiment principale.

Le tout, sur le lot 5224191 situé au 211 chemin du Quai.

Adoptée

9.2 RÉS. 119.05.2019 TARIFICATION DE LA VIGNETTE DE BATEAU

CONSIDÉRANT le règlement 2018-293 portant sur l'obligation de lavage des embarcations ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer le coût de la vignette de bateau;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De fixer le coût de la vignette de bateau à 5 \$ pour un utilisateur contribuable à Labelle pour chaque embarcation et de 30 \$ pour un utilisateur non-contribuable à Labelle pour chaque embarcation.

Adoptée

9.3 RÉS. 120.05.2019 EMPIÉTEMENT SUR L'EMPRISE DU CHEMIN DU LAC-LABELLE

CONSIDÉRANT la présence d'un muret en bloc de béton situé au 5332 du chemin Lac-Labelle est en partie sur l'emprise du chemin;

CONSIDÉRANT QU'une portion dudit muret s'affaisse en direction du bâtiment.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le propriétaire au matricule numéro 0225-20-5254 à effectuer les travaux correctifs afin de sécuriser son bâtiment, à savoir de déplacer la première rangée de bloc sur une distance de huit pouces et y fixer des tiges d'ancrages à l'arrière sur la longueur du bâtiment. Un empiètement de huit pouces sera donc autorisé sur l'emprise du chemin du Lac-Labelle.

Adoptée

9.4 RÉS. 121.05.2019 ACHAT DES LOTS 5 755 190, 5 755 191, 5 755 194, 5 755 195, 5 755 196 ET 5 755 197 PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction du pont Joseph-Commandant par le ministère des Transports (MTQ) sur le territoire de la Municipalité de Labelle;



CONSIDÉRANT QUE le MTQ désire se porter acquéreur des lots 5 755 190, 5 755 191, 5 755 194, 5 755 195, 5 755 196 ET 5 755 197, du cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE (ci-après nommés «l'immeuble»), tel que décrit à la description technique et au plan de monsieur François Danis, arpenteur-géomètre, sous sa minute 3381 (parcelles 3, 5 et 6);

CONSIDÉRANT QUE le MTQ désire se porter acquéreur de servitudes de nonaccès contre les lots 5 755 191, 5 755 194 et 5 755 197, du cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE, et de les établir à travers les lignes indiquées par les points numéro 103-104, 105-106-107 et 108-109-110, tel que décrit à la description technique et au plan de monsieur François Danis, arpenteur-géomètre, sous sa minute 3381 (parcelles 9, 11 et 12);

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble fait partie du domaine public puisque ce dernier possède un caractère de route (rue du Pont);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit changer la vocation de l'immeuble et le verser dans le domaine privé avant de l'aliéner;

CONSIDÉRANT QUE par l'effet de la loi, l'assiette foncière de cette route appartient de droit à la Municipalité de Labelle et ne peut être aliénée à quelque fin que ce soit, à moins d'avoir été préalablement fermée et abolie;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour aucun règlement de fermeture n'a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire retirer du domaine public les lots 5 755 190, 5 755 195 et 5 755 196, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire céder, pour la somme d'un (1) dollar, les lots 5 755 190, 5 755 191, 5 755 194, 5 755 195, 5 755 196 ET 5 755 197, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE au ministère des Transports;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De confirmer le retrait du caractère public affectant les lots 5 755 190, 5 755 195 et 5 755 196, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE.

De mandater l'étude Dupré Bédard Janelle Inc. de Labelle afin d'effectuer la préparation de l'acte notarié et sa publication dont les honoraires seront à la charge du MTQ.

D'autoriser le maire et la directrice générale, à signer tous les documents requis, pour et au nom de la Municipalité de Labelle afin de procéder à la vente des lots 5 755 190, 5 755 191, 5 755 194, 5 755 195, 5 755 196 ET 5 755 197, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE et à l'établissement de servitudes de nonaccès contre les lots 5 755 191, 5 755 194 et 5 755 197, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE, en faveur du ministère des Transports pour la somme d'un (1) dollar, qui, le reconnaît la Municipalité, ne représente pas la valeur marchande.



QUE cette résolution remplace la résolution numéro 010.01.2018.

Adoptée

11.1 RÉS. 122.05.2019 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE 2019 AVEC L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES AU LAC LABELLE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente proposé entre l'Association des propriétaires au lac Labelle et la Municipalité concernant le contrôle des accès à la rampe de mise à l'eau du lac Labelle dans la perspective de la protection de l'environnement des plans d'eau et à contrer la propagation de la myriophylle et autres espèces exotiques;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le protocole d'entente et d'autoriser le maire, monsieur Robert Bergeron, et la directrice générale par intérim, madame Nicole Bouffard, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ledit protocole d'entente.

Qu'il soit versé à l'Association des propriétaires au lac Labelle quinze-mille dollars (15 000 \$), suivant la signature du protocole et la réception des documents de l'Association des propriétaires au lac Labelle, à savoir leur résolution autorisant la signature ainsi que leur preuve d'assurance responsabilité pour le projet en cours.

Que le montant de cette subvention soit pris à même le budget courant du Service des loisirs et du tourisme, poste budgétaire 02-701-90-790.

Que l'Association des propriétaires au lac Labelle s'engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée

11.2 RÉS. 123.05.2019 AUTORISATION RELATIVE À LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER SUR LE BOULEVARD CURÉ-LABELLE PAR LA MAISON DES JEUNES DE LABELLE

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Labelle désire organiser un barrage routier aux intersections du boulevard Curé-Labelle et de la rue du Pont et ainsi que du chemin Augustin-Lauzon le 19 juillet prochain afin d'amasser des fonds pour les activités des adolescents de Labelle;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle se prononce en faveur de la tenue d'un barrage routier, par la Maison des jeunes de Labelle, aux intersections du boulevard Curé-Labelle et de la rue du Pont et ainsi que du chemin Augustin-Lauzon le 19 juillet prochain afin d'amasser des fonds pour les activités des adolescents de Labelle, le tout conformément à leur demande du 7 mai 2019.

Adoptée



11.3 RÉS. 124.05.2019 APPROPRIATION DE FONDS ET SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC CROSSROADS TREMBLANT

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à signer une entente de partenariat d'un an avec Crossroads Tremblant pour l'activité Gravel Fondo qui se tiendra le 25 mai prochain avec une participation financière de la Municipalité de 3 000 \$.

Que les sommes nécessaires au paiement cette dépense soient appropriées de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée

11.4 RÉS. 125.05.2019 APPROPRIATION DE FONDS POUR LE SPECTACLE DE BRIGITTE BOISJOLI

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à signer l'entente de partenariat avec le Festival International des Hautes-Laurentides pour le spectacle de Brigitte Boisjoli le 13 juillet.

De verser un montant de 10 000 \$ à l'organisme Carrefour Bois-Chantants pour ce spectacle.

Que les sommes nécessaires au paiement d'une partie de ces dépenses soient appropriées de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour un montant de 10 000 \$.

Adoptée

12.1 RÉS. 126.05.2019 NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER « AÎNÉS »

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer la conseillère, madame Louise Gaudreau, responsable du dossier « Aînés ».

Adoptée

12.2 RÉS. 127.05.2019 AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a adopté la politique familiale – municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action triennal par la résolution 348.12.2011 et que ce dernier est échu;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de mettre à jour la politique en faveur des aînés et du plan d'action qui en découle;



CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés qui vise à soutenir la réalisation d'une politique municipale en faveur des aînés et du plan d'action qui en découle.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a pris connaissance du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme dans le but de mettre à jour la politique en faveur des aînés ainsi que son plan d'action qui en découle;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De désigner madame Nathalie Robson, directrice de la bibliothèque, pour le suivi de la demande d'aide financière, de la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes et d'autoriser à signer pour et au nom de la Municipalité Labelle tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2019-2020.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-253

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière par intérim dépose le procès-verbal de la correction apportée au règlement numéro 2015-253 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'une copie du règlement modifié, où une erreur s'était glissée.

14.2 RÉS. 128.05.2019 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-309 DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a régulièrement été donné par le conseiller Patrice Charette lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 avril 2019 au cours de laquelle celui-ci a également été déposé un projet du présent règlement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2019-309 décrétant la construction d'un garage municipal et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts;

Que le règlement numéro 2019-309 fasse partie intégrante du présent document comme si au long ici reproduit.



Le règlement numéro 2019-309 est reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

Adoptée

15.1 RÉS. 129.05.2019 AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Qu'après examen des dépenses par le comité des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tel que présentées à la liste des déboursés et la liste des comptes à payer pour le mois de avril 2019 aux montants respectifs de cent-soixante-et-onze-mille-cinq-cent-soixante-quatre dollars et trente-cinq-cents (171 564,35 \$) et quatre-vingt-onze-mille-trois-cent-vingt dollars et soixante-dix-huit cents (91 320,78 \$).

La liste des déboursés et la liste des comptes à payer font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2008-154 modifié par le règlement 2011-201 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.

La secrétaire-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. RÉS. 130.05.2019 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 21 h 10.

Adoptée

__(original signé)_____
Robert Bergeron
Maire

__(original signé)_____
Nicole Bouffard
Secrétaire-trésorière/directrice
générale par intérim

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

__(original signé)_____
Robert Bergeron
Maire